



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 03/09/2025 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

CONSEIL MUNICIPAL-COMMUNE DE LA VERDIERE

Date	03/09/2025
Lieu	Salle du Conseil Municipal
Présents	Gilles ROGIER, Elisabeth FERRIER, Serge FERRIER, Jean-Philippe BERSIA , N THEILLOUT Gisèle VAUQUOY JF CHARRAT, DAMIEN LUCE, F BUISSON, S BLANC, S LIZANO, F PIEULLE IKHLEF
Absents	J GUERARD, F PAYAN, C BEAUDUEN, D DUVAL, M GILLET, E BOURASSEAU,
Procurations	D ENJARLAN à S FERRIER
Quorum	12 en début de séance
Heure d'ouverture de la séance	18h00
Heure de clôture de la séance	
Présidence	Monsieur le Maire Gilles ROGIER
Secrétaire de séance	Pour l'opposition : Pour la majorité : Mme Elisabeth FERRIER a été élue secrétaire de séance
Public	Oui dans le respect des règles sanitaires en vigueur
Le registre des délibérations de la séance précédente a été notifié à chaque élu pour signature.	



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 03/09/2025 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

Dossier n°1	Approbation du précédent conseil municipal
Débat	G ROGIER demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil du 15/07/2025
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstentions :
Dossier n°2	Règlement intérieur Padel
Débat	G ROGIER a ajouté « utilisation uniquement pour le padel » JP BERSIA souhaite ajouter « utilisation de clés sécurisés et fermé après usage » S BLANC demande comment on procède pour avoir la clé G ROGIER explique le fonctionnement S BLANC demande s'il y a un chèque de caution G ROGIER répond qu'il y a une caution de 30€ JP BERSIA explique que pour une clé perdue on peut désactiver la clé E BOURRASSEAU arrive à 18h10 M GILLET arrive à 18h15
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstentions :
Dossier n°3	Règlement intérieur garderie matin temps méridien et garderie soir
Débat	G ROGIER explique qu'il y a une nécessité de mettre en place un règlement pour la garderie et le temps méridien, afin que les familles et enfants connaissent les règles de fonctionnement. Il informe qu'aucune exclusion sur garderie n'a été faite à ce jour, ni de gendarmerie, il y a eu un cas d'exclusion sur le temps méridien.
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstentions :
Dossier n°4	Règlement intérieur alsh, mercredis et vacances scolaires
Débat	G ROGIER explique que comme pour la garderie, le règlement du centre de loisirs doit être remis à jour. Il informe que les parents se trouvent essentiellement sur la 2 ^{ème} tranche du quotient familial.
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstentions :
Dossier n°5	Règlement cantine
Débat	G ROGIER dit qu'il y a 103 enfants au sein de l'école. il y a entre 80 et 90 repas par jour livrés. JP BERSIA explique que le premier jour de carence est dû au portage de repas car les repas sont déjà commandés.



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 03/09/2025 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstentions :
Dossier n°6	Garderie
Débat	G ROGIER explique que le passage en mode garderie permet de ne pas passer le paiement au quotient familial, et permettre des tarifs qui restent abordables pour les familles.
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstentions :
Dossier n°7	Autorisation de signer la convention de gestion de l'ENS les Cèdres
Débat	G ROGIER explique que les cèdres appartiennent au département, S BLANC demande combien de temps va durer la convention G ROGIER informe que c'est pour 5 ans S BLANC demande s'il y a un arrêté pour les chiens sur le site G ROGIER répond qu'il y a un arrêté obligeant les propriétaires de chiens à les tenir en laisse Les objectifs principaux de la gestion sont : - la préservation du milieu naturel et l'entretien en bon état des ouvrages présents sur le site, - l'accueil du public dans les limites compatibles avec la sauvegarde du milieu, - l'information et la sensibilisation du public sur le milieu naturel.
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstentions :
Dossier n°8	Bail de chasse
Débat	G ROGIER explique que depuis 2022 il n'y a plus de bail La commune a rencontré les gestionnaires qui souhaitent que la commune passe le bail à 1€ S BLANC demande à combien se monte le bail G ROGIER informe que c'est 3€ l'hectare pour 837.94 ha soit 2508€ il est préférable que la prochaine municipalité décide de la suite donc qu'il propose de faire le bail jusqu'au 30/06/2026. Il informe qu'il s'est rendu au conseil d'administration et la société de chasse est en bonne santé JP BERSIA demande les jours de chasses G ROGIER informe que c'est tous les jours sauf mardi et vendredi hors jours fériés
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstentions :



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 03/09/2025 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

Dossier n°9	Subvention vélo club
Débat	G ROGIER explique que la subvention est une subvention de fonctionnement, pour un montant de 1000€ pour l'organisation de stage pour les jeunes, pour la formation de 2 initiateurs pour encadrer, D LUCE explique qu'il faut 2 encadrants pour 12 personnes, aujourd'hui on est 4 encadrants, pas de subvention de la région ni de l'Ans ni du département D LUCE ne participe pas au vote
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstentions :
Dossier n°10	RODP électricité
Débat	G ROGIER explique que nous avons la possibilité de mettre en place une redevance d'occupation du domaine public pour 2025 pour le transport et la distribution d'électricité, pour ENEDIS le montant est calculé en fonction de la population et d'un montant forfaitaire : pour La Verdrière c'est $153€ \times 1.5770 = 241.28€$
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstentions :
Dossier n°11	RODP chantiers provisoires
Débat	G ROGIER tient à informer les membres du Conseil municipal que le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz peut être instauré sur la commune pour l'année 2025
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstentions :
Dossier n°12	RODP communication
Débat	G ROGIER explique qu'il est possible d'instaurer une redevance d'occupation du domaine public pour 2025 pour la communication électronique et précise que toute occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunication doit faire l'objet d'une autorisation expresse de la collectivité et doit donner lieu au paiement d'une redevance Elle s'applique sur les artères aériennes, sous terraines, selon l'emprise au sol.
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstentions :
Dossier n°13	DM centre de santé



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 03/09/2025 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

Débat	G ROGIER informe que c'est un virement de crédit du compte 60612 aux comptes 65561 et 65568		
	désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
	D 60612	500€	
	D 65561		150€
	D65568		350€
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstentions :		
Dossier n°14	Participation aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire		
Débat	G ROGIER présente au Conseil municipal la convention qui a pour objet de définir les modalités de participation aux frais de fonctionnement du centre médico scolaire de St Maximin la ste Baume. Le tarif est 1.50€ par enfant, pour l'année 2024/2025, les dossiers de 80 enfants de notre commune sont gérés par le centre médico scolaire		
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstentions :		
Dossier n°15	Mise en place de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement pour les Policiers municipaux		
Débat	G ROGIER explique que les agents publics relevant des cadres d'emplois de la police municipale et relevant du cadre d'emplois des gardes-champêtres bénéficient d'un régime indemnitaire spécifique qui ne relèvent pas du régime indemnitaire dénommé « RIFSEEP » Ce nouveau régime indemnitaire se substitue au précédent régime indemnitaire. Monsieur le Maire propose ainsi à l'assemblée d'instaurer l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement		
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstentions :		
Questions diverses	- <u>Médecin</u> : G ROGIER informe qu'une rencontre va avoir lieu avec un médecin. Elle partirait sur du libéral, 10 années d'expérience, depuis le covid elle fait des remplacements - <u>Chemin de la motte</u> : G ROGIER explique que le chemin de la motte a été réouvert suite à l'arrêté émis par la commune, les		



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 03/09/2025 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	propriétaires vont faire un recours contre la commune. - <u>Chats</u> : E FERRIER explique qu'il manque des bons, sur la Mourotte il y a une association « les intrappables » qui nous a fait un résumé et nous dit qu'il y a encore 30/40 chats à stériliser
--	--

PV arrêté le 03/09/2025 à 19h13

Gilles ROGIER



Elisabeth FERRIER

Le secrétaire de séance